

Vieillesse et santé : une opportunité sociale



Notre société porte en elle certaines des barrières qui empêchent un vieillissement harmonieux. En marge de la nouvelle politique vaudoise de santé publique, plusieurs axes de travail visent à prévenir les inégalités sociales.

© Nathalie Tille

Par **Fabrice Ghelfi**, chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, Vaud

La société ne vieillit pas, elle compte simplement plus de personnes âgées

Face à cette transformation démographique, sociale et culturelle, de multiples adaptations et réaménagements sont nécessaires. Ils dépassent largement le cadre démographique et occasionnent de larges débats. Citons simplement, en matière d'assurances sociales, les inquiétudes d'aucuns sur notre capacité à financer à long terme nos régimes de retraite.

Dans une démarche participative menée par un groupe d'experts, le canton de Vaud a élaboré le rapport « Politique Vieillesse et Santé 2012 » [1]. Ce nouvel outil va orienter les pratiques sociales et sanitaires pour les trente prochaines années.

Dans cet article, Fabrice Ghelfi, chef du Service vaudois des assurances sociales et de l'hébergement, met en perspective le lien entre le vieillissement et la politique de santé publique afin de l'inscrire dans un cadre plus large, au niveau des autres domaines où l'action publique doit aussi jouer un rôle. Il s'agit notamment de l'intégration sociale des personnes vieillissantes, de l'évolution des assurances sociales ou du maintien de l'autonomie financière.

Dans l'article [Vieillesse et santé : un nouvel outil](#), Patrick Beetschen, chef de la Division « Programmes

de santé publique et prévention » auprès du Service vaudois de la santé publique, décrit les orientations s'agissant d'une thématique particulière : le lien entre la croissance du nombre de personnes âgées et très âgées et le système de santé vaudois. Depuis 2007, le canton a en effet réuni les ressources nécessaires pour définir de manière coordonnée un certain nombre de recommandations et de mesures qu'il s'agit désormais de planifier et de mettre en œuvre progressivement.

Le canton de Vaud ne fait pas exception : le nombre de personnes âgées de plus de 70 ans augmente. S'agit-il d'une catastrophe ou d'un problème, d'une chance ou d'une opportunité ? N'est-ce pas tout cela à la fois ? Comme toute évolution humaine, ne trouve-t-on pas dans le vieillissement matière à agir, à rebondir pour ouvrir notre société à d'autres développements ?

D'emblée, il convient de préciser que nous avons affaire à plusieurs vieillissements. En effet, à partir d'une simple recherche documentaire, on relève que le vieillissement peut être physiologique, psychologique, évolutionniste, biologique, différentiel, économique, démographique ou encore génétique. Chaque point de vue construit donc sa propre définition à partir d'un socle commun : la population mondiale s'accroît et, au sein de cette population, la proportion de personnes âgées de plus de 70 ans augmente.

Le rapport du Conseil fédéral d'août 2007 intitulé « Stratégie en matière de politique de vieillesse » [2] écrivait dans son introduction : « A l'heure actuelle, la définition de la politique de la vieillesse fait l'objet d'un débat animé et contradictoire. Les missions que cette politique doit remplir aujourd'hui et dans un avenir proche sont influencées par l'évolution démographique et par les changements sociaux qui en sont le corollaire. L'existence des personnes âgées, tant des hommes que des femmes, a fortement évolué, de même que les relations entre les groupes d'âge et entre les générations. Le vieillissement est un processus qui varie considérablement d'un individu à l'autre, d'où la grande diversité des modes de vie et des patrons de vieillissement en fonction du sexe, de l'âge, du milieu, du niveau de formation et de la situation économique. » Ce rapport abordait cinq domaines de l'existence en lien avec la politique de vieillissement en Suisse :

- La santé et les soins médicaux
- Le logement et la mobilité
- Le travail et la transition vers la retraite
- La situation économique des rentiers
- L'engagement et la participation sociale.

Après une présentation des enjeux en lien avec chacun de ces domaines, le Conseil fédéral concluait [3] « Le présent rapport est transmis au Parlement, qui décidera de la suite à lui donner. Les options présentées dépassent en partie le champ de compétence de la Confédération. Une réalisation ne pourrait se faire qu'en association avec les cantons et autres partenaires. Ce faisant, il faudra particulièrement veiller à examiner toute participation de la Confédération à l'une ou l'autre action sous l'angle du principe de subsidiarité. La Confédération ne doit être impliquée que dans la mesure où son intervention est nécessaire et judicieuse. De plus, ses activités doivent se conformer aux moyens disponibles dans le budget et le plan financier de la Confédération. » Ce rapport a le mérite d'exister. Son ambition en terme de réalisations n'est cependant pas à la hauteur des enjeux qu'il décrit. On peut le regretter.

Les cantons ont pris les devants

Depuis 2007, plusieurs interventions ont été déposées au Parlement fédéral pour relancer certains projets ou créer des incitatifs, et bien rares sont celles qui ont été suivies d'effets. En réalité, les réflexions se sont d'abord engagées au niveau des cantons et la mise en œuvre de mesures concrètes repose essentiellement sur leurs épaules et leur

financement.

Le Conseil d'Etat vaudois n'a pas souhaité rédiger son propre rapport sur le vieillissement en réponse aux travaux du Conseil fédéral. L'engagement s'est porté en priorité sur l'analyse des conséquences du vieillissement sur le système de santé. En avril 2012 s'est achevé le travail d'analyse préliminaire par la publication du rapport vaudois « Politique cantonale : Vieillesse et santé ». Les axes de développement, les recommandations et les mesures peuvent désormais se décliner tout au long de la prochaine législature (2012 à 2017).

Cela étant, la politique de l'âge, du grand âge est une politique globale qui ne saurait s'arrêter qu'au seul aspect de la santé, malgré son importance pour la qualité de vie des personnes concernées. Pour reprendre un exemple classique, caricatural : une personne peut rentrer chez elle en santé après un épisode hospitalier ; il faudra toutefois s'assurer qu'elle peut toujours remplir son frigo, entretenir son ménage, faire sa lessive, maintenir des liens sociaux avec ses proches, ses voisins, sa famille. Si elle ne peut plus effectuer l'une ou l'autre de ces tâches, il s'agira alors d'œuvrer pour maintenir une existence dans son lieu de vie avec toute la dignité requise.

Plus largement, pour être complet, il faudrait aussi décliner des propositions en matière d'urbanisme, de logement, de mobilité, de sécurité, d'aménagements des lieux de vie, d'adaptation des services publics, de technologies et j'en passe. Une telle ambition dépasse le cadre de cet article.

Questionner les faits d'un point de vue social

Il est intéressant de questionner ces nouvelles considérations de santé publique d'un point de vue social. Qu'est-ce que vieillir, socialement ? Vieillit-on comme on veut ou comme on peut ? S'il est bénéfique de vieillir activement, en s'alimentant convenablement et en maintenant une participation sociale, dans sa famille et dans la communauté, il est difficile d'en déduire une règle absolue. Les enjeux sociaux liés au vieillissement sont complexes et il importe de reconnaître la richesse d'un vieillissement diversifié, basé sur de nombreuses expériences de vie.

Les caractéristiques du vieillissement peuvent être endogènes, c'est-à-dire dépendre du parcours de vie, des habitudes, des liens personnels, de sa capacité à agir et à être un acteur de sa vie. Elles peuvent aussi être exogènes ; elles touchent alors la représentation des personnes âgées dans la société, la reconnaissance de leur utilité sociale, de leur apport à la collectivité et pas seulement de leur coût, la non discrimination.

Notre société porte en elle certaines des barrières qui empêchent un vieillissement harmonieux et qui peuvent reproduire des situations d'inégalités sociales. Posons-nous la question : n'est-ce pas la société qui met les personnes âgées en situation de devoir se retirer de toute vie active dès l'entrée en retraite ? N'est-ce pas cette première étape qui pousse ensuite les personnes concernées à se retirer d'elles-mêmes de la vie sociale ? L'ensemble de ces barrières doit disparaître parce qu'il est tout simplement impossible d'imaginer la marginalisation du groupe démographique le plus nombreux de nos sociétés occidentales. Le vieillissement nous contraint donc à changer certains de nos réflexes collectifs, certaines de nos habitudes.

Socialement, la tâche est immense. Le Conseil fédéral ne s'y est pas trompé puisque de nombreuses pages de son rapport abordent cette problématique.

Les axes de travail prioritaires

Au niveau vaudois, le Conseil d'Etat devra répondre prochainement à une intervention parlementaire qui demande au canton de se doter d'une stratégie inspirée des grandes lignes tracées par le Conseil fédéral et basée sur un partenariat avec les communes et le secteur associatif. Le travail au sein du Département de la santé et de l'action

sociale a commencé. Parmi les axes de travail, citons, notamment, les éléments suivants :

- assurer que les aspects sociaux soient intégrés aux axes de développement d'ordre sanitaire exprimés dans le rapport « Vieillesse et santé » ;
- garantir que les personnes concernées auront toujours la possibilité financière de recourir au système de santé sans aucune discrimination en terme de pouvoir d'achat ;
- soutenir les actions locales pertinentes permettant de lutter contre l'exclusion sociale dès le départ à la retraite dans un objectif de prévention (lutte contre l'isolement, la paupérisation au grand âge) ;
- adapter le système socio-sanitaire aux évolutions récentes en terme de migrations ou de recomposition familiale.

L'ampleur de la tâche peut faire frémir car les enjeux sont immenses. Mais la volonté existe de négocier ensemble cette étape. Car finalement, le vieillissement est le meilleur moyen pour nous tous de vivre longtemps.

Photo © Nathalie Tille, « Coup de foudre en EMS », présenté sur cette [page](#) de REISO.

[1] Télécharger le [rapport vaudois](#) « Politique Vieillesse et Santé 2012 ».

[2] Rapport cité du Conseil fédéral, page 1. Télécharger le [rapport 2007](#) du Conseil fédéral, document pdf, 66 pages, 1.5 Mo.

[3] Rapport op. cit., p. 47